

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 364 portant promulgation décret n° 93-161 du 24 février 1903 déterminant les modalités d'application du Code de – la nationalité française dans les Territoires d'Outre-Mer.

n° 364

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
20 mars 1953

Numéro JO
n° 4 du 01/03/1953

Date du numéro
1 mars 1953

VISAS

Le Gouverneur de la France d'Outre-Mer, N. SADOUL, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu l'ordonnance du 19 octobre 1945 portant code de la nationalité

Vu l'ordonnance du 19 octobre 1945 portant code de la nationalité française;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

—Est promulgué, en Côte Française des Somalis, le décret n° 53-161 du 24 février 1953 déterminant les modalités d'application du Code de la nationalité française dans les Territoires d'Outre-Mer (J.O.R.F. du 27 février 1953, n° 50, p. 1984)

Art. 2

—Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur.N.SavouL.